

0440028S
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LA COLINIÈRE
129 RUE DU LANDREAU
44319 NANTES CEDEX 3
Tel : 0240939333

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : Eric Lorient

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PIRIAC-Septembre 2024 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration, réuni le 30 novembre, donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PIRIAC en Septembre 2024, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0